



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2023/03/40

### **OBJET**

### **Renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Gard (CDAD30)**

Séance du 29 mars 2023  
Date de convocation : 23 mars 2023  
Membres en exercice : 37  
32 présents – 36 votants

L'an deux milles vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président - Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Mohamed TOUHAMI - Conseillers communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN,
- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS,
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD,
- Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER.

### **Absent**

- Jean-François THOMAS

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Nelly RUIZ, a été désignée.

**RAPPORTEUR : André BRUNDU****EXPOSE**

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit a pour objet l'aide à l'accès au droit. Il est chargé de recenser les besoins, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées. Il est saisi, pour information, de tout projet d'action préalablement à sa mise en œuvre et, pour avis, de toute demande de concours financier de l'Etat préalablement à son attribution.

Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours. Il peut participer au financement des actions poursuivies.

Il participe à la mise en œuvre d'une politique locale de résolution amiable des différends.

Il peut développer des actions communes avec d'autres conseils départementaux de l'accès au droit ou conseils de l'accès au droit.

L'adhésion au CDAD30 permet à la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Vauvert de tenir des permanences par plusieurs représentants tels que :

- L'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement).
- Le CIDFF (Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille) permettant l'accueil, l'écoute et l'information se rapportant au droit de la famille.
- L'AGAVIP (Association Gardoise d'Aide aux victimes d'Infractions Pénales).
- Le Conciliateur de Justice favorisant le règlement amiable des conflits entre particuliers.
- Le projet de convention soumis à délibération fait suite à celle signée le 17 décembre 2012 approuvée le 25 octobre 2013 et publiée le 18 novembre 2013, qui a prorogé l'existence du Groupement d'Intérêt Public - Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Gard (CDAD30), pour 10 ans et a pour objet de proroger à nouveau son existence pour une durée indéterminée.

Ce groupement d'intérêt public est constitué entre :

- L'Etat, représenté par la préfète du département du Gard, par la présidente du tribunal judiciaire de Nîmes, et par la procureure de la République près ledit tribunal ;
- Le département du Gard ;
- L'association départementale des maires et EPCI du Gard ;
- L'ordre des avocats du barreau de Nîmes ;
- La caisse des règlements pécuniaires du barreau de Nîmes ;
- La chambre régionale des commissaires de justice près la Cour d'Appel de Nîmes ;
- La chambre départementale des notaires du Gard ;
- L'association UDAF ;

Le groupement est financé entre autre par les contributions financières de ses membres.

L'assemblée générale du CDAD30, qui s'est réunie le 8 décembre 2022, propose une participation annuelle à 1000,00 € afin de maintenir les actions conduites au cours des exercices précédents, permettre la concrétisation de nombreux projets votés pour 2023 et le pérenniser pour les années à venir.

**PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2023/03/33 du 29 mars 2023 relative à l'adoption du Budget Primitif 2023 – Budget Principal ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, Mutualisations et attribution des fonds de concours » du 14 mars 2023 ;

**Vu** l'avis de la Commission « Maison de Justice et du Droit / Accueil des Gens du Voyage » du 15 mars 2023 ;

**Vu** l'examen en Bureau Communautaire du 22 mars 2023 ;

**Considérant** l'intérêt pour les administrés de la Communauté de communes de Petite Camargue de bénéficier des services de la Maison de la Justice et du Droit ;

**Considérant** que le montant de la subvention est inscrit au budget ;

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER le projet de renouvellement de la convention du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Gard ;
- d'APPROUVER le principe du versement d'une subvention annuelle d'un montant de 1000€ ;
- D'AUTORISER le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes et à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 030-243000593-20230405-DL2023\_03\_40BIS-DE